

ABONNEMENTS
LES ABONNEMENTS
datent des 1er et 16 de chaque mois
et se paient d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL
Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

INSERTIONS
LES INSERTIONS
sont reçues au
Bureau du Journal
du Lot
et se paient d'avance

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'hiver.

Table with 12 columns showing train routes and schedules between Cahors, Agen, Bordeaux, Périgueux, and Paris. Includes omnibus and poste mixte services.

Cahors, le 28 Novembre 1872.

Le rapport de M. Batbie a été lu, mardi dernier, à la tribune de l'Assemblée nationale. Au moment où nous écrivons ces lignes, la discussion sur les conclusions de ce rapport a commencé à Versailles.

« Une commission de quinze membres sera nommée dans les bureaux afin de présenter, dans le plus bref délai, à l'Assemblée nationale, un projet de loi sur la responsabilité ministérielle. »

La France entière lira, avec admiration, la flétrissure éloquente et indignée, infligée par le rapport de M. Batbie aux sectaires du radicalisme. Elle applaudira à ces paroles vigoureuses qui rendront aux hommes faibles, trop nombreux, hélas! du parti conservateur, l'énergie dont ils ont besoin pour le salut de la société.

D'après certaines informations, M. Thiers, auquel le rapport rend un éclatant hommage, tout en constatant ses erreurs, ne serait pas éloigné de s'entendre avec la commission Kerdrel; mais cette dernière veut, avec raison, des garanties pour l'avenir.

C'est la minorité de la commission qui a proposé que la discussion eût lieu jeudi. M. Batbie s'est rallié à cette opinion, contrairement à l'avis de M. d'Audiffret-Pasquier, président de la commission, qui voulait fixer le débat à hier, mercredi. Malgré cette divergence de vues, au sein de la majorité elle-même, la date de jeudi, au lieu du lendemain, n'a été adoptée que par 356 voix contre 332. On voit, par ces chiffres, combien l'Assemblée est résolue à poser nettement la question du triomphe de la politique conservatrice.

Toute la députation du Lot a voté avec les 332.

Voici le rapport de M. Batbie :

Messieurs, dans la séance du 13 novembre dernier, après la lecture du message de M. le président de la République, vous avez été saisis par l'honorable M. de Kerdrel d'une proposition tendant à la nomination d'une commission qui serait chargée de préparer une réponse où l'Assemblée dirait, à son tour, son opinion sur notre situation politique. Cette proposition ayant été adoptée par le gouvernement, l'urgence en fut déclarée par une majorité composée de nuances diverses.

Les sentiments bien connus de M. de Kerdrel envers le président de la République suffisaient pour enlever tout caractère d'hostilité à son projet; mais si quelque doute avait pu exister, il aurait été dissipé par la variété des volants qui s'étaient levés pour déclarer l'urgence. La séance de lundi 18 novembre,

et les incidents dont fut suivie l'interpellation de l'honorable général Chagnier ont donné à la proposition de M. de Kerdrel plus de portée qu'elle n'avait d'abord, et nous nous sommes entendus, sans avoir même besoin de nous le dire, pour y chercher, dans l'état de crise où nous sommes entrés, la solution que le pays attend avec la plus vive anxiété.

Fidèles au vœu que l'opinion publique nous a fait entendre par ses nombreux organes, nous avons tous, sans exception, apporté dans la commission beaucoup de bonne volonté et un grand désir de conciliation. Nous savons, en effet, que la France ne se sépare pas, dans sa confiance, l'Assemblée de M. le président de la République; nous savons qu'elle veut, avant tout, l'union de ceux à qui elle a remis ses destinées le même jour, par le même vote, et, en quelque sorte, par le même cri de détresse.

Nous avons ensemble relevé la grande et noble blessée, et aujourd'hui qu'à peine debout notre pauvre patrie tourne ses yeux vers nous, elle est animée d'un égal sentiment de reconnaissance pour tous ceux qui l'ont secourue. Le président de la République lui a rendu des services éminents, et le pays n'ignore pas que de toutes nos forces nous avons secondé le chef du pouvoir exécutif, et que notre concours l'a fortifié dans ses entreprises.

Ce qui le prouve, c'est que l'idée de la dissolution n'a trouvé aucun écho parmi les hommes sensés et que, pour ne pas tourmenter la convalescence de la patrie, l'opinion de la grande majorité nous supplie de ne point nous soustraire au fardeau des affaires publiques. L'exercice du pouvoir, qui, dans les jours heureux, peut procurer de grandes et nobles jouissances, est aujourd'hui trop triste et trop douloureux pour que nous soyons soupçonnés de vouloir le retenir par égoïsme.

Nous avons cette ressemblance avec M. le président de la République que, les uns et les autres, nous sommes ici par devoir, cherchant à éloigner de la France encore affaiblie une rechute qui certainement serait mortelle. Nous restons au poste qui nous a été confié, jusqu'à ce que le pays soit non-seulement délivré des ennemis du dehors, mais encore rassuré à l'égard des ennemis de l'intérieur.

Jusqu'à présent, les communications de M. le président de la République avaient été reçues par la simple formalité qui consiste à donner acte. Pourquoi avons-nous renoncé à cet usage, et quel motif a porté M. de Kerdrel à provoquer une réponse de l'Assemblée? C'est que plusieurs passages avaient troublé une partie de cette Chambre. Quelques-uns de nos collègues en attendant M. le président dire qu'il ne fallait pas « employer son temps à proclamer la République, mais à l'organiser, puisqu'elle était l'état légal du pays » s'étaient demandé si le pacte de Bordeaux était déchiré et si le pouvoir constituant de l'Assemblée était mis en doute.

En tous cas, ils étaient alarmés de voir que le gouvernement, sortant de son impartialité, portait toutes ses forces d'un côté et qu'un pouvoir institué par l'unanimité de l'Assemblée mettait la puissance de l'autorité au service d'un parti qui jusqu'à présent du moins n'avait pas eu la majorité parmi nous. Ces collègues, rappelaient qu'à Bordeaux M. Thiers avait dit: « Vous, monarchistes, et vous républicains, non, vous ne serez pas trompés, ni les uns ni les autres. » M. le président de la République nous a rassurés sur ce point.

Nous avons relu son message et nous avons trouvé, après les passages où son opinion personnelle était exprimée, une déclaration où le droit souverain de l'Assemblée, même pour constituer et choisir la forme définitive du gouvernement, était hautement proclamé. « Dieu nous garde, dit, en effet, le mes-

sage, de nous substituer à vous! Mais à la date que vous aurez déterminée, lorsque vous aurez choisi quelques uns d'entre vous pour méditer sur cette œuvre capitale, si vous désirez notre avis, nous vous le dirons loyalement et résolument. » Cette partie du message a d'ailleurs été confirmée et même complétée par les déclarations orales les plus positives.

Assurément, lorsque le moment sera venu, nous écouterons les avis de M. le président de la République avec la déférence qui est due à sa haute position et à ses grandes lumières. Qu'il nous permette aussi de lui faire connaître, sur ce point, les impressions de la majorité de la commission. Nous le ferons respectueusement et non pour le vain plaisir de le contredire, mais pour exprimer des réserves que beaucoup de nos collègues croient devoir à leur conscience.

M. le président a eu bien raison de dire, dans son message, que la République serait conservatrice ou qu'elle ne serait pas. Cette proposition implique que ce régime a besoin du concours des conservateurs, car une République d'où les conservateurs seraient exclus ne tarderait pas à soulever des défiances et réveillerait le sentiment de terreur que les précédents historiques attachent à cette forme de gouvernement.

Or, parmi les conservateurs il en est, et le nombre en est grand, qui ont gardé leur foi monarchique. Ils ne refuseront pas au gouvernement les attributions qui lui sont nécessaires pour faire respecter l'ordre et observer les lois; mais d'invincibles scrupules les arrêteraient si leur concours ne pouvait être donné qu'à la condition de renier leurs doctrines et de condamner par leurs votes ce qui, pour eux, est l'objet d'un culte héréditaire. Ils se déclarent prêts à armer M. Thiers des pouvoirs dont il peut avoir besoin pour faire exécuter les décisions du pouvoir législatif; mais aucun d'eux ne pourrait consentir à sacrifier son principe. A leurs yeux, même, la République ne doit s'établir dans notre pays que par la puissance du fait, et comme ces institutions qui, en Angleterre, vivent et durent, quoique jamais elles n'aient été formellement consacrées.

La lecture du message avait fait naître un autre doute. Plusieurs de nos collègues s'étaient demandé en entendant les applaudissements qui venaient de ce côté (l'extrême gauche), si le langage de M. le président avait été assez net et assez ferme à l'égard des éternels ennemis de tout ordre social.

Il existe dans notre malheureux pays une armée du désordre plus nombreuse et plus puissante qu'elle n'est ailleurs, et qui, suivant les temps, prend des dénominations diverses.

En 1848, on les nomma socialistes et leur insurrection succomba sur les barricades du 24 juin.

En 1871, ils se sont appelés partisans de la Commune, et aujourd'hui on les nomme plus ordinairement radicaux, nom qui n'a pas toujours été employé dans le même sens, mais qui, dans ces derniers temps, a été adopté pour désigner la ligue de la destruction.

Leur but est de détruire ce qui est, sans indiquer ce qu'ils édifieront à la place. Telle est, en effet, la pauvreté de leurs conceptions, qu'ils craignent de perdre leur influence si, au lieu de ce qu'ils osent promettre, on savait ce qu'ils sont capables de tenir. Ils attaquent ce que nous défendons, détruisent ce que nous voulons conserver, insultent ce que nous respectons.

Leurs espérances sont pour nous des causes de crainte. Les penseurs du radicalisme ne croient pas en Dieu, et dans leurs dictionnaires, qu'ils appel-

lent scientifiques, on trouve sur l'homme des définitions qui ravalent notre espèce.

Les hommes politiques du parti soutiennent que la religion doit être bannie des écoles, sans autre but que de créer des entraves à l'enseignement religieux. Sous prétexte de séparer l'Eglise de l'Etat, les mêmes hommes politiques demandent que la nation française, la nation loyale par excellence, refuse de payer aux ministres du culte ce qu'elle leur doit en vertu des lois de 1792.

On dirait que leur désir est d'étouffer la grande voix de la religion, la seule qui parle aux hommes de leurs devoirs et qui lutte avec quelque force contre les déclamations bruyantes où les démagogues cherchent à exalter le sentiment du droit individuel. Je ne sais quelle direction mystérieuse a mis au monde des martyrs de cette cause qu'ils osent appeler sainte, les scélérats qui ont massacré les otages, et les journaux, avec le plus abject des cynismes, signalent à la vengeance des futurs assassins les membres de cette courageuse commission des grâces, à laquelle je m'honore d'appartenir, parce qu'elle a su, en votre nom, se montrer juste, c'est-à-dire ferme et clémente.

Ce qui caractérise aujourd'hui ce parti, c'est qu'après avoir conduit la France jusqu'à l'épuisement de ses ressources, il cherche à saisir le pouvoir et à établir dans ce pays le foyer de la propagande révolutionnaire de l'Europe, sans s'inquiéter du danger, que nous courrions par leur avènement, de subir une nouvelle guerre.

Il y a plus de quarante ans que M. le président de la République combat cette faction. En 1848, il l'a courageusement dénoncée dans ses livres et ses discours. Comme ministre du gouvernement de Juillet, il en avait ordonné une répression vigoureuse. Nous savons qu'au mois de mai 1871, il a soutenu contre la Commune la plus terrible bataille que l'armée du désordre ait livrée à la société.

Cependant, avec une mauvaise foi qui révolte tous les honnêtes gens, les radicaux abusent du nom respecté de M. le président de la République. Leurs candidats, partout où cette tactique est encore utile, se présentent comme les soutiens d'une politique qu'au fond ils détestent et les alliés d'un homme qu'ils se promettent de sacrifier si jamais le pays égaré leur donnait la puissance. Dans un banquet fameux, leurs toasts ont associé le nom qui rassure le pays avec le nom qui l'effraye.

On a même entendu (ô comble de l'humiliation!) l'orateur de ce banquet prendre M. Thiers sous sa protection pour calmer les défiances de l'assistance démagogique.

C'est là l'équivoque que nous avons signalée. Certes, cette confusion n'est pas du fait de M. le président de la République, et nous ne lui ferons jamais l'injure de dire ni de croire que, par ses doctrines, il a quoi que ce soit de commun avec cette détestable armée. Mais la confusion existe, et nous avons pensé qu'il était bon de fournir à M. le président l'occasion de dire hautement, à cette tribune, devant la France entière, qu'il y avait dans cette confusion un odieux abus de son nom.

M. Thiers a mieux aimé s'indigner contre toute supposition de connivence avec les radicaux. Nous avons considéré cette indignation comme une éloquente répudiation de toute alliance de ce genre, et nous avons pensé que cette noble colère suffisait pour lever l'équivoque.

Dans les conversations cordiales que nous avons eues avec M. le président, nous avons pu lui faire connaître nos craintes et nos désirs. La majorité de votre commission lui a dit que le parti conserva-

teur était justement inquiet des progrès du radicalisme et que nous marchions à son triomphe légal, mal sans remède et bien pire que le triomphe passager d'une insurrection.

Nous avons ajouté que, pour arrêter cette invasion, il nous paraissait indispensable de lui opposer un *gouvernement de combat* qui réunirait toutes les forces conservatrices, à l'effet d'éclairer les populations sur les desseins de l'ennemi. Dans notre pays plus que dans aucun autre, le gouvernement est le grand ressort du parti de l'ordre, et son abstention, dans cette lutte, serait de nature à égarer l'esprit public.

Si le radicalisme méritait le nom de parti qu'on lui donne abusivement, nous ne demanderions pas au gouvernement de rompre la neutralité qu'il a promise à toutes les opinions politiques.

Le rôle du pouvoir que nous avons institué est, en effet, de planer au-dessus de tous ceux qui ont concouru à son établissement. Mais loin d'être un parti, à nos yeux le radicalisme est l'adversaire de tous les partis respectables. Comment rentrerait-elle dans les limites de l'impartialité politique, cette faction dont l'audacieuse formule met hors la loi quiconque est un obstacle à sa marche ?

Entrant dans les appréhensions et les vœux du parti conservateur, M. le président nous a fait observer que la première condition d'un gouvernement de combat, c'était d'avoir des armes ; que le gouvernement de fait, tel qu'il existe aujourd'hui, n'a pas les attributs essentiels du pouvoir.

A ses yeux, une deuxième Chambre est indispensable, puisque dans tous les pays libres on a institué deux Assemblées, l'une qui retient et l'autre qui pousse en avant ; qu'entre le pouvoir exécutif et l'Assemblée nationale, il est indispensable de placer un troisième élément qui permette de résoudre les conflits ; cette combinaison aboutirait au pouvoir de dissolution de la première Chambre par le président d'accord avec la deuxième.

C'est là d'ailleurs, a-t-il ajouté, une institution éminemment conservatrice, et ni les républicains, ni les monarchistes ne peuvent y trouver une contradiction à leurs principes, puisque c'est une institution mixte, pratiquée tout aussi bien dans les pays monarchiques que dans les Etats républicains. M. le président disait, en terminant, que cette création fournirait une occasion naturelle, sans secousse ni blessure pour personne, de régler à nouveau les rapports entre le pouvoir exécutif, les ministres et l'Assemblée, et d'arriver aux moyens pratiques d'organiser la responsabilité ministérielle.

La majorité a exprimé l'opinion que vous écouteriez les propositions ayant pour objet de compléter les pouvoirs du président, que ces propositions émanent de l'initiative du gouvernement ou de celle des députés. Nous avons donné l'assurance que tous les projets qui auront pour but de procurer au président les moyens nécessaires pour maintenir l'ordre seront examinés avec attention, sans parti pris de résistance et sans autre préoccupation que l'intérêt général du pays. Les lois sont-elles insuffisantes ? qu'on nous en demande de plus efficaces !

Si l'administration n'est pas suffisamment armée dans le département et la commune, que les ministres nous le disent, et nous n'hésiterons pas à les seconder. Vous ne désavouerez pas, nous en sommes certains, l'assurance que nous avons donnée, en votre nom, au gouvernement, de le suivre fidèlement toutes les fois qu'il nous proposera d'adopter une mesure énergique.

Il est un point sur lequel nous pensons que tout retard serait nuisible, et nous voulons parler de l'accord intime entre l'Assemblée et le pouvoir exécutif. Le pays l'attend avec une anxiété fiévreuse et nous commandons de l'assurer sans délai. Cet accord est tellement indiscutable que nous nous sommes demandé pourquoi il a quelquefois été troublé, et comment il se fait que deux pouvoirs ayant la même origine et animés des mêmes intentions, aient éprouvé des crises comme celle d'où nous voulons sortir.

La majorité de la commission est d'avis que le malaise tient à l'intervention personnelle du chef du pouvoir exécutif dans nos débats. Le président de la République, bien que son titre légal ne dépasse pas les droits d'un délégué, occupe de fait une situation imminente qui lui est propre, et la confiance dont il jouit dans le pays lui donne une autorité que nul ne peut méconnaître. C'est à raison de cette position personnelle et exceptionnelle qu'en sa présence nous n'avons pas moralement une liberté entière, le chef du pouvoir exécutif pouvant, à tout instant, couvrir les ministres interpellés, et transformer une question ministérielle en question gouvernementale.

Si notre patriotisme nous défend d'ébranler le pouvoir, il nous commande aussi d'assurer la sincérité de nos délibérations. Notre liberté est surtout atteinte lorsque ces difficultés naissent à l'improviste de circonstances qui ne paraissent pas être grossies de pareils orages.

Les hommes les plus modérés de cette Assemblée regrettent d'ailleurs que le président de la République soit exposé aux attaques et aux interruptions de ses collègues. Bien que personne ici ne puisse être justement accusé de blesser volontairement le pré-

sident, nous ne pouvons pas ne pas reconnaître qu'il se produit souvent, trop souvent sans doute, des explosions de sentiments dont nous ne sommes pas les maîtres, qu'un simple député peut supporter, mais auxquelles le premier fonctionnaire d'un pays ne doit pas être exposé. La liberté des délibérations, l'accord entre l'Assemblée et le pouvoir exécutif, la dignité du président de la République, tout nous conseille d'organiser la responsabilité ministérielle et de le faire sans retard, puisque l'union des pouvoirs ne peut pas attendre.

Quoique les observations touchassent à la position et à la personne de M. Thiers, nous n'avons pas craint de le blesser en les lui exprimant. Nous étions sûrs que le grand historien ne s'étonnerait pas de voir les représentants de son pays (d'un pays où les idées libérales lui doivent leurs plus grands progrès) de voir les représentants chercher les moyens d'assurer la vérité de leurs votes.

Nous aurions voulu pouvoir accepter la proposition qui nous a été faite de soumettre à une seule commission la création de la deuxième Chambre et l'organisation de la responsabilité ministérielle. Une différence profonde sépare ces deux matières.

Le jour où nous créerons une deuxième Chambre, les conditions du pouvoir législatif seront changées, et nous serons tenus de nous représenter devant nos commettants.

On a dit, non sans raison, que l'établissement d'une deuxième Chambre serait notre testament politique. Dire que la responsabilité ministérielle ne sera organisée que le jour où il y aura deux Chambres, ce serait donc avouer que nos successeurs jouiront seuls de ce bienfait, et que, pour nous, ce ne peut-être qu'une terre promise où il ne nous sera pas donné d'entrer.

Nous devons faire connaître l'opinion de la minorité et nous allons la reproduire dans les termes mêmes que les membres de cette minorité nous ont dictés :

Les membres de la minorité ont dit : « Quoique partisans de la responsabilité ministérielle, nous ne pouvons adhérer aux conclusions du rapport. Voici nos raisons :

« Après la lecture du message, l'honorable M. de Kerdrel a demandé la nomination d'une commission qui présenterait à l'Assemblée un projet de réponse.

« M. le président de la République a exprimé immédiatement le désir de voir l'Assemblée se livrer à un examen approfondi de toutes les parties de son message, ajoutant qu'il s'inclinerait devant la majorité.

« Nous avons donc été nommés commissaires pour examiner la proposition de l'honorable M. de Kerdrel, tendant à la nomination d'une commission qui serait chargée de présenter un projet de réponse au message présidentiel.

« Investis ainsi d'un mandat délimité, nous pourrions craindre que les conclusions du rapport n'excédent notre pouvoir.

« Mais il est certain que nous avons reçu ce mandat sous l'empire de circonstances exceptionnelles.

« Elus en présence d'inquiétudes qui éclataient de toutes parts, nous devions nous en occuper et nous aurions voulu y mettre un terme.

« Entendu deux fois par la commission, M. le Président de la République a réitéré dans son sein les déclarations les plus nettes, les plus complètes contre les doctrines anti-sociales qui menacent le pays.

« Abordant ensuite la question des réformes nécessaires à ses yeux, il a dit qu'il était loin de vouloir écarter celles qui concernent la responsabilité ministérielle ; que celles-ci cependant, touchant directement à sa personne, il n'est pas possible aujourd'hui, en l'état des choses, de s'attacher à une seule et de repousser exceptionnellement les autres, sans marquer de la sorte une critique et un blâme de son gouvernement ; que si l'on voulait soumettre aux délibérations de l'Assemblée tout à la fois l'examen de la responsabilité ministérielle et des autres mesures législatives qui doivent assurer le meilleur fonctionnement du gouvernement de la République, il était prêt à prendre part à cet examen ; que l'accord serait fait ainsi, mais qu'au contraire le gouvernement déposerait une résolution.

« En conséquence, la minorité déclare ne pouvoir s'associer aux conclusions du rapport.

A présent que vous connaissez les deux opinions et les motifs sur lesquels elles s'appuient, nous terminerons par une observation importante que nous adressons à tous les hommes de bonne foi.

Il ne s'agit pas aujourd'hui, comme on cherche à le faire croire pour alarmer les républicains sincères et honnêtes, d'un débat sur la question de monarchie ou de République. Hélas ! nous avons d'autres préoccupations. Plût au ciel que nous n'eussions à discuter que des questions de l'ordre politique.

Avec quels transports nous saluerions le jour où l'éloquence française pourrait, sans être troublée par l'inquiétude du lendemain, s'exercer dans ces luttes oratoires, qui chez nous furent toujours l'ornement des temps prospères !

Mais tant de bonheur est au-dessus de nos espérances, et nous sommes condamnés à de grands soucis, car tous les jours nous voyons monter le flot de la barbarie révolutionnaire. Aussi avons-nous cru

qu'il était de notre devoir de pousser un cri d'alarme.

Avons-nous raison de pousser ce cri ? Si tel est votre avis, nous vous prions d'exprimer votre sentiment en votant la résolution suivante, que nous substituons à la proposition de M. de Kerdrel :

Article unique. — Une commission de quinze membres sera nommée dans les bureaux, à l'effet de présenter, dans le plus bref délai, à l'Assemblée nationale un projet de loi sur la responsabilité ministérielle.

Correspondances

DU JOURNAL DU LOT

Versailles, 26 novembre 1872.

La droite a tenu hier, à l'hôtel des Réservoirs une réunion qui comptait environ 450 membres. On y a paru très-décidé à maintenir les décisions de la commission, sans modification ni amendement et à les voter avec ensemble.

On parlait beaucoup dans cette réunion d'une conversation qui aurait eu lieu entre M. Thiers et M. Raoul Duval. Dans cette conversation, M. Thiers aurait donné à entendre qu'il considérait la session actuelle de l'Assemblée comme étant la dernière et qu'il n'admettait pas la responsabilité ministérielle avec l'Assemblée actuelle. M. Thiers aurait déclaré qu'après le solde imminent des trois premiers milliards, le paiement des deux autres milliards, n'était plus qu'une opération de trésorerie ; que, si la France était calme d'ici au mois d'août, cette opération pouvait s'effectuer facilement ; enfin, qu'après la libération du territoire, l'Assemblée actuelle n'aurait plus de raison de conserver ses pouvoirs.

On assure que le centre droit est animé des mêmes dispositions.

Le maréchal de Mac-Mahon était hier à la réception du soir, à l'hôtel de la présidence.

M. Thiers ne songe nullement à adresser à l'Assemblée un nouveau message.

Le centre gauche se réunit à 4 heures.

On parle de l'ordre du jour suivant qui serait présenté lors de la discussion du rapport Batbie : « L'Assemblée nationale, approuvant le Message, passe à l'ordre du jour. »

La Saône augmente toujours. Elle atteignait hier matin 4^m 67 ; mais grâce à la cessation de la pluie, elle commence à décroître en amont de Châlons.

Revue des Journaux

Journal de Paris.

L'accord ne s'est pas fait entre M. Thiers et la commission Kerdrel. La commission cependant est animée des intentions les plus conciliantes. Le rapporteur qu'elle a choisi, l'honorable M. Batbie, est un homme essentiellement modéré. Par quelle fatalité ou plutôt par quel aveuglement M. Thiers est-il amené à rompre avec la partie modérée et sensée de l'Assemblée pour aller prendre son point d'appui sur les bancs de la gauche ?

Comment ses yeux ne s'ouvrirent-ils pas à la lumière ? Comment ne s'aperçoit-il pas que depuis un an sa situation a complètement changé, et que lui, l'ancien chef du parti conservateur, s'est laissé placer à la tête du parti opposé ? Par qui est-il soutenu aujourd'hui ? Dans l'Assemblée par les amis de M. Gambetta ; au dehors, par tout ce qu'il y a de plus avancé dans les conseils municipaux. Comment ! c'est la gauche du conseil municipal de Paris qui félicite M. Thiers de sa politique et l'exhorte à y persévérer ! Une approbation aussi compromettante ne devrait-elle pas l'éclairer ? Quel vote de défiance pourrait être plus terrible pour lui que le vote de confiance de M. Ranc, de M. Allain-Targé, de M. Clémenceau et de M. Lamouroux ? Qu'il y songe, pendant qu'il en est temps encore ; qu'il s'arrête dans la voie dangereuse où il s'est engagé.

Patrie.

La décomposition politique et sociale dont la France est menacée ne s'explique pas par les désastres de la dernière guerre. Ce qui rend la situation actuelle si sombre, c'est plutôt le désarroi moral que l'échec matériel. Les intérêts n'ont pas été atteints d'une manière irrémédiable. La France ne succombera pas sous le poids de l'indemnité de guerre ; son affaiblissement n'est pas le résultat de ses succès militaires, ni de la perturbation que cette guerre a jetée dans les affaires.

Aux yeux de l'Europe conservatrice,

la diminution morale et matérielle de la France est tout simplement la conséquence de ce que, seule parmi les Etats modernes, elle a rompu avec les principes élémentaires de la politique réaliste. Au lieu de baser son existence sur les données certaines de l'expérience et sur les nécessités inexorables qui déterminent les relations internationales aussi bien que les rapports sociaux, la France s'est laissée séduire par les idéologues qui lui promettaient la « primauté » au nom de la vérité politique absolue dont le peuple français se proclame le dépositaire.

Il s'ensuit que, depuis près d'un siècle, le faux idéalisme français lutte contre le monde entier, qui ne veut pas abandonner le terrain solide de la réalité. Malgré l'expérience douloureuse du passé, les philosophes de la révolution n'ont pas renoncé à l'espoir de sauver le monde malgré lui. L'Europe le sait et s'attend à une dernière secousse, mais les hommes d'Etat étrangers ont eu le temps d'étudier leurs adversaires et ne seront pas pris au dépourvu. Les gouvernements de Londres, de Berlin et de St-Petersbourg, ne craignent plus de voir le drapeau tricolore faire le tour du monde, portant dans ses plis les immortels principes de 1789 ; ils sont au contraire persuadés que, dans le cas où la France essaierait encore une fois de communiquer aux autres peuples le choc électrique de la révolution, elle se briserait la tête contre le mur d'airain de la fatalité.

Voilà le dernier résultat des quatre-vingts ans de révolutions. Les souverains, les cabinets, tous les représentants de la politique traditionnelle ont cessé de craindre la France sans pour cela l'estimer davantage. Le prestige militaire de la révolution s'est évanoui.

Gazette de France.

LE PROVISoire A ÉTÉ RECONNU

PAR LES RÉPUBLICAINS EUX-MÊMES.

Dans la séance du 19 février 1872, M. Gambetta disait, à l'occasion du Conseil d'Etat :

« Pour ma part, je n'estime pas que le moment soit venu pour en agiter la discussion ; et ici je me permettrai de dire à la commission qu'il est tout à fait inopportun, alors que vous ne savez pas sur quelle base définitive vous organiserez le pouvoir, de créer, d'organiser un conseil d'Etat qui ne peut pas être indifféremment une institution adaptée à la monarchie ou à la République. »

Courrier de France.

On colporte une adresse à M. Thiers pour laquelle on recueille en ce moment des signatures parmi les commerçants de Paris. Cette adresse commence par ces mots : « Le pays était tranquille, il y a quinze jours, vous l'avez bien dit. »

M. Thiers regrettera, nous aimons à le croire, d'avoir fourni lui-même une formule pour une adresse séditieuse puisqu'elle est dirigée contre le seul pouvoir légal du pays, l'Assemblée nationale. Que dans l'irritation produite par la lutte, que dans la chaleur du débat, M. le président de la République ait laissé échapper cette attaque malencontreuse contre la majorité, on peut se l'expliquer, sans le justifier. Mais aujourd'hui que le calme est revenu dans les esprits, et que les parts de responsabilité sont faites, comment peut-on lancer contre l'Assemblée nationale cette phrase absolument réactionnaire et illibérale : il y a quinze jours, le pays était tranquille !

L'adresse étant datée du 18 novembre, ces quinze jours en arrière nous ramènent au 3, c'est-à-dire à une époque où l'Assemblée ne siégeait pas encore. Ainsi on regrette le temps des vacances de l'Assemblée. Les journaux officieux et les lettres semi-officielles du secrétaire de la présidence ont si bien déconsidéré l'Assemblée que l'on se réjouit de son absence et que l'on déplore son retour !

Le pays était tranquille il y a quinze jours. Mais alors que l'on revienne à l'empire et à ses candidatures officielles.

Les premières années de Louis XIV n'ont été un peu agitées que parce que le Parlement osait parfois faire entendre une voix timide. Du moment où, le fouet à la main, le monarque lui a imposé silence, la tranquillité s'est faite. Seulement, l'opiniâtreté et l'égoïsme du pouvoir personnel ont amené sur la France, de 1702 à 1712, les malheurs les plus effroyables et ont incliné l'Etat vers sa perte.

Napoléon I^{er} avait un Corps législatif de muets dont les seules fonctions consistaient à enregistrer la volonté du maître. Paris était tranquille. Seulement l'invasion et l'occupation

étrangère ont été le couronnement du règne. Livrons-nous encore aux périls auxquels expose le pouvoir d'un seul. Tant d'expériences n'ont pas suffi. Le contrôle est superflu. L'Assemblée agite et trouble la nation. Nos voisins, les Anglais, que chacun sait être aussi pénétrants que nous sommes calmes et froids, voient sans frémir leurs représentants adresser jusqu'à vingt questions aux ministres en une séance du parlement. Nos mandataires ne sauraient interroger une seule fois le gouvernement sans bouleverser le pays de fond en comble. Qu'ils se taisent donc, et qu'ils rentrent chacun dans leur province. La volonté d'un seul prévaut et le pays rentrera dans la tranquillité où il était il y a quinze jours.

Union

Le fait capital de la crise actuelle, c'est que M. Thiers est en ce moment soutenu par tous les révolutionnaires de notre pays. Ce fait domine tout, et quiconque n'en reconnaît pas la sinistre portée serait complice ou niais. Des paroles prononcées dans une commission ou même à la tribune, sans être confirmées par de grands actes, ne changeraient pas la situation; des explications inspirées par la nécessité de la défense n'y pourraient rien; il faut du nouveau. Le nouveau ne saurait se rencontrer aujourd'hui que dans des garanties contre M. Thiers, garanties acceptées par lui, et dont le maintien deviendrait une loi souveraine. Nous demandons aux hommes d'ordre de Versailles, à quelque nuance qu'ils appartiennent, d'attacher résolument leurs regards sur ce douloureux spectacle du chef du gouvernement, défendu par le parti de la Révolution tout entier contre les honnêtes gens de qui il tient ses pouvoirs. Nous avons souvent dit que l'Assemblée nationale est chez nous le dernier boulevard de l'ordre; eh bien! c'est ce boulevard que les radicaux attaquent avec acharnement; ils ont deux chefs de file dans cette campagne, l'un qui ne se déguise pas, M. Gambetta, l'autre qui se déguise, M. Thiers. Tous les journaux qui outragent ou menacent l'Assemblée font l'éloge de M. Thiers, et celui-ci en dit toujours assez pour encourager l'agitation radicale.

L'histoire a gardé le souvenir des engagements de 1836 et du peu de respect que M. Thiers a eu alors pour la parole donnée à ses collègues. Le ministère de Broglie tombait. Les ministres, en se retirant, s'étaient réciproquement engagés à ne point faire partie du nouveau cabinet, et à laisser le soin des affaires publiques au côté de la Chambre qui leur signifiait leur congé. L'œuvre de former un nouveau ministère était difficile: Louis-Philippe ne trouvait pas d'hommes dans le parti qui venait de renverser l'ancien, et plusieurs jours s'écoulèrent sans qu'on arrivât à une solution. Quelques temps auparavant, M. Thiers avait demandé à M. Guizot, ministre de l'instruction publique, pour un de ses protégés, une place de recteur ou d'inspecteur d'Académie. L'ordonnance était signée, M. Guizot envoya un de ses secrétaires la porter à M. Thiers. Celui-ci interrogea l'envoyé sur les nouvelles du jour et sur les noms que l'on mettait en avant pour le futur ministère. « On dit, répliqua franchement le visiteur, on dit que vous devez en faire partie, et même que vous devez être président du conseil; mais je n'y crois pas, car je connais vos engagements. — Et vous avez raison, lui dit M. Thiers, je ne puis pas accepter, puisque j'ai promis le contraire; je manquerais à ma parole, je ferais un acte malhonnête... Le bruit s'était répandu, en effet, de la rentrée de M. Thiers dans le cabinet; ses anciens collègues s'en inquiétaient sans croire beaucoup à ses scrupules; l'envoyé seul, qui avait reçu ses assurances formelles, jurait ses grands dieux qu'on ne pouvait douter de sa parole. Il engageait même un pari à ce sujet avec M. le duc de Broglie, qui connaissait mieux M. Thiers et qui était moins confiant. Trois jours après, le pari était perdu, M. Thiers était ministre! Un jour qu'il accompagnait Louis-Philippe dans une course aux environs de Paris, il discutait avec son souverain certaines difficultés qui s'élevaient souvent entre eux, l'un voulant tout conduire, l'autre n'aimant pas à céder. Il avait déjà l'habitude, que la Chambre d'au-

jourd'hui aurait dû connaître plutôt, d'offrir à tout moment son tablier, se croyant toujours la femme de ménage indispensable. Le roi, maître de maison, ne cédait pas. « Sire, je me verrai obligé de vous rendre mon portefeuille. — Bah! vous y tenez trop; vous le garderez. — Sire, je vous assure que je ne le conserve que par dévouement. » Louis-Philippe, à ce mot, part d'un éclat de rire; il connaissait le refrain de toutes les discussions. M. Thiers, se sentant deviné, riait aussi, mais avec un certain dépit qui lui inspirait le désir de se venger un peu. « Sire, répliqua-t-il, lorsque vous avez dit en 1830 que vous preniez la couronne par pur dévouement,...., je n'ai pas ri!! »

Français.

On lit dans le *XIX^e Siècle* sous la signature de M. About: M. le Président de la République a su dès samedi soir l'illustre choix de la commission (la nomination de M. Batbie comme rapporteur). Nous devons lui rendre témoignage qu'il n'en a pas été ému. Fort de son droit, sûr d'avoir la France avec lui dans un conflit qu'il n'a nullement provoqué, il a manifesté l'intention d'adresser à la Chambre un nouveau message où il exposerait les faits tels qu'ils se sont passés; il dira ce qu'il a demandé et ce qu'on lui refuse, et il prendra la France à témoin. Nous croyons que, dans cette circonstance, M. About, suivant l'habitude des courtisans flatte l'irritation présumée du maître plutôt qu'il n'exprime son dessein réfléchi. M. Thiers ne pourrait se faire d'illusion sur la portée d'un tel acte. Ce serait une provocation directe à la dissolution. La Bourse n'a que peu baissé sur la nouvelle de la démission de M. Thiers. Nous verrions s'il en serait de même devant la menace d'une dissolution.

Chronique locale et méridionale.

Conseil général du Lot.

Séance du 17 novembre 1872.

Etaient présents, MM. Roques, président; Brugalières, Teilhard, Cambres, de Verninac et Laborie, secrétaire. M. le préfet assiste à la séance. Le procès-verbal de la dernière séance, lu par le secrétaire est adopté. M. le préfet fait déposer sur le bureau de l'assemblée l'état détaillé des ordonnances des délégations mises à sa disposition pour les divers services départementaux pendant le mois de septembre dernier, savoir: budget ordinaire sur les centimes ordinaires, 58,000; sur les centimes de la vicinalité, 18,500; budget extraordinaire. Centimes ordinaires, 91,200; à ces ordonnances sont joints les bordereaux des paiements effectués pendant le même mois tant par la préfecture que par M. l'ingénieur en chef. La commission donne acte à M. le préfet de cette communication qu'il a faite en exécution des dispositions de l'article 78 de la loi du 1^{er} août 1871. Le Conseil général, ayant dans sa dernière session rejeté le classement d'un chemin d'intérêt commun de Gourdon à St-Julien et proposé de remplacer cette voie par un chemin vicinal ordinaire sur les territoires de Fajoles et de Masclat, ces communes auraient déclaré ne vouloir porter aucune de leurs ressources sur ce chemin, attendu qu'elles possèdent déjà un réseau subventionné qui les intéresse plus directement. M. l'agent-voyer ordinaire de Gourdon conclut au rejet de ce classement, mais la commission a pensé que pour se prononcer d'une manière équitable elle devait consulter les conseils municipaux des communes de Masclat et Fajoles; en conséquence, elle renvoie la demande à M. le préfet, en le priant de consulter les conseils municipaux. Vu les propositions de M. l'agent-voyer, la demande formée par les habitants et le conseil municipal de Castelnaud-Montriat, et le procès-verbal d'enquête, la commission classe le chemin vicinal ordinaire de Canbranes au moulin à vent de St-Jean, sous le numéro 43, première classe, avec une largeur de cinq mètres entre les fossés et les talus. Vu la proposition de M. l'agent-voyer, la demande de classement formée par le conseil municipal de Belmont, le procès-verbal d'enquête, la commission classe le chemin vicinal ordinaire de Belmont à la route nationale, numéro 140, sous le numéro 6, avec une largeur de cinq mètres entre les fossés et les talus. Vu la proposition de M. l'agent-voyer en chef, la demande formée par le conseil municipal de la commune de Sauzet, le procès-verbal d'enquête, la commission départementale classe le chemin vicinal ordinaire de deuxième classe, numéro 5, du chemin

numéro 4, à la ligne de grande communication, numéro 14, par le Maillet, aux deux rôles de souscription en argent et en nature consenties par les habitants de Sauzet.

La commission départementale agissant en vertu de la délégation qui lui a été faite par le Conseil général dans sa séance du 25 août dernier, faite conformément aux dispositions des articles 77, 44, et 46, numéro 7 de la loi du 10 août, donne son approbation au projet de construction du pont suspendu sur la rivière du Lot du chef-lieu de Douelle pour le service du chemin d'intérêt commun, numéro 34, de Mercuès à Montcuq.

Ce projet a été soumis aux enquêtes prescrites par la loi. MM. les ingénieurs de la navigation ont donné au projet un avis favorable en demandant quelques modifications qui ont été apportées au projet.

Par une lettre qu'il adresse à M. le président de la commission départementale, le sieur Brousse appelle la bienveillance de la commission sur la situation du sieur Gaillard expéditionnaire dans le service vicinal.

La commission agissant par délégation du Conseil général a par une délibération, réglé l'organisation du service vicinal et arrêté à la somme 4,520 fr. le traitement des divers agents du bureau de M. l'agent voyer, entendant ne conserver que les agents commissionnés.

La commission ne pouvant, faute de crédit suffisant accorder les secours sollicités par la commune de St-Vincent sur Lot, ajourne leurs demandes en les invitant à solliciter le concours de l'Etat pour une partie de la dépense.

La commission autorise la commune de Mondoumère à employer les secours qu'elle lui a accordés pour la réparation de la maison d'école, à acquérir la maison Cabrit, pour l'agrandissement de l'école des filles.

La commission accorde à la commune de Pern, une somme de cinquante francs pour l'aider à réparer le presbytère de la paroisse de Terry.

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Francouès, la commission exprime le regret de ne pouvoir venir au secours des deux infortunés qui lui sont recommandés par le conseil municipal.

La commission approuve la distribution faite par M. le préfet sur les secours généraux.

La commission départementale invite M. l'architecte à s'occuper activement de la construction des prisons et du tribunal de Figeac dont les plans ont été approuvés par le Conseil général dans sa dernière session.

La séance est levée à midi.

Le secrétaire, LABORIE.

Une pluie d'étoiles a été observée à Cahors, hier soir, 27 novembre. Rien de plus commun que de voir de temps en temps une, ou deux étoiles décrivant une courbe brillante dans le ciel; le vulgaire désigne ce phénomène sous le nom d'*étoiles filantes*. Mais la multiplicité de ce fait dans la même nuit, est une chose rare et nous la croyons digne de l'attention publique. Hier soir, autour de 6 heures du soir, le ciel étant tout à fait clair et parsemé de belles étoiles de toutes les constellations, on s'est aperçu que les étoiles filantes sillonnaient toutes les régions du ciel. Ce phénomène a duré toute la soirée; les observateurs qui ont eu la patience de le suivre, ont vu encore quelques traînées lumineuses vers 11 heures.

Ces fusées naturelles semblaient partir de toutes les régions du ciel et se dirigeaient dans tous les sens. Il y en avait beaucoup qui se présentaient dans le voisinage de la grande et de la petite Ourse, mais il y en avait aussi plusieurs qui ont paru, vers la constellation d'Orion et vers la partie équatoriale du ciel. Quelques uns de ces phénomènes avaient une lumière jaune comme les astres ordinaires, mais les autres plus remarquables, apparaissaient comme des bolides avec une lumière éblouissante et bleuâtre. Ces corps se divisaient dans l'air en petites étincelles et disparaissaient complètement après avoir parcouru une ligne courbe parabolique plus ou moins longue.

Cette apparition extraordinaire, donnera probablement sujet à plusieurs rapports qui seront lus à l'Académie des sciences, et qui fourniront sur ce phénomène une explication peut-être satisfaisante.

Les investigations des savants ont amené à la constatation de la coïncidence de ce phénomène avec la chute des aéroïtes ou pierres météoriques. Plus d'une fois on a vu un bolide lumineux apparaître, éclater au dessus d'un pays, et parsemer une surface plus ou moins grande de pierres ferrugineuses auxquelles on a donné le nom de météorites, et dont une riche collection se trouve au Muséum d'histoire naturelle à Paris. Le phénomène du 27 novembre a-t-il donné lieu à la chute de ces masses minérales? Nous le saurons bientôt. En attendant constatons

qu'aucun bruit n'a été entendu à Cahors, pendant toute la durée de cette apparition lumineuse.

COUR D'ASSISES DU LOT.

Présidence de M. CALMELS DE PUNTIS, conseiller à la cour d'Agen.

Audience du 26 novembre.

Affaire Antoine Longuet. — (Viol.)

Longuet (Antoine), maçon, âgé de 31 ans, né et domicilié à Girac, canton de Bretenoux, reconnu coupable de viol a été, sur le verdict affirmatif du jury, condamné à 2 ans de réclusion.

Ministère public. — M. de Bibal, substitut. Défense. — M^e Duc.

M. le curé de Livernon est mort hier.

On lit dans le *Journal officiel*:

« Le ministre de la guerre vient de décider, sur la proposition du conservateur du Musée d'artillerie (hôtel des Invalides), la création à ce musée d'une collection de décorations françaises et d'insignes de récompenses nationales. Indépendamment du premier fonds dont l'Etat fournira les éléments, il est permis de penser que cette collection, encore unique dans le monde, est appelée à recevoir de précieux accroissements par les dons particuliers, en ce qui concerne les ordres aujourd'hui disparus. Ces dons seront reçus avec reconnaissance. Les noms des donateurs seront inscrits, ainsi que ceux des anciens possesseurs, auprès de chaque objet, et formeront un glorieux répertoire des vieilles illustrations du pays. »

Le *Journal officiel* a promulgué dimanche la loi sur le jury qui vient d'être votée par l'Assemblée nationale.

Voici, d'après plusieurs journaux, le texte de la dépêche adressée à MM. les préfets, après le vote de la loi sur le jury:

Ministre de la justice aux préfets.

L'Assemblée nationale a voté la loi nouvelle sur le jury. Vous recevrez prochainement des instructions pour sa prompte exécution. Contre-mandez et annulez immédiatement les convocations des commissions cantonales faites en vertu de l'ancienne loi sur le jury.

Dernières nouvelles

Versailles, 27 novembre 1872, 5 h. 10 m. soir.

Il paraît probable, sinon tout-à-fait certain, que M. Thiers entre dans la voie des concessions. Il consentirait enfin à accepter la responsabilité ministérielle, c'est-à-dire à changer le cabinet actuel dans un sens conservateur, avec l'exclusion des hommes néfastes. Les opinions de sa vie entière sont là pour solliciter son intelligence et sa prévoyance. Alors même que la commission Kerdrel serait battue, — et elle est assurée, au contraire, de la victoire, — M. Thiers ne pourrait plus gouverner qu'avec une majorité complétée par les 60 voix du radicalisme.

Les faits et le bon sens lui indiquent qu'il doit venir vers la droite et le centre-droit, en leur amenant les 140 voix du centre-gauche, qui tempéreraient et annuleraient, au besoin, les exaltations imprudentes.

On espère que cette meilleure tendance ne se modifiera pas d'ici à demain; mais il ne faut rien affirmer, malgré l'immense succès du rapport de M. Batbie, qui confond les radicaux, par ce qu'il les juge et les traite comme les ennemis de l'ordre, de la religion, de la paix avec l'étranger et du bien-être des travailleurs.

Bourse de Paris.

Paris, 28 novembre 1872, soir.

Rente 3 p. %	52,90
— 4 1/2 p. %	75,00
— 5 p. %	85,80

Annonces

Crédit foncier de France.

Emission à 455 fr. d'Obligations foncières de 500 fr. 5 0/0 — Emissions au pair d'Obligations communales. 51/2 0/0, à 5, 6, 7, 8, 9, ou 10 ans d'échéance. — On souscrit : à Paris au Crédit foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, n° 19; — dans les départements, aux Recettes des finances, chez MM. les notaires et chez tous les correspondants du Crédit foncier.

La Revue des Familles

BELLES ET BONNES ÉTRENNES

En s'abonnant dès maintenant à la *Revue des Familles* pour 1873, on reçoit gratuitement les Nos d'octobre, novembre, décembre 1872. — La *Revue* a pour devise : *Dieu, Patrie, Famille*. C'est assez dire son genre de rédaction. Elle occupe au foyer domestique la place que si peu de publications, hélas ! peuvent revendiquer. — La *Revue* donne une livraison hebdomadaire illustrée. Elle a quatre éditions dont voici les prix :

- 1^{re} édition avec gravures dans le texte 4 fr. p. an
- 2^e édition avec supplément de modes 7 fr. —
- 3^e édition avec supplément de musique sans modes..... 7 fr. —
- 4^e édition avec supplément de musique..... 10 fr. —

Les abonnés ont droit à des primes exceptionnelles dont le détail est donné dans la *Revue*. Adresser les abonnements en bons-poste (ou timbres-p. avec 25 cent. en plus) à M. E. CHARPENTIER, 47, rue Condorcet, 47, Paris.

A paru le 5 juillet : 10 centimes la livraison : **LE PROCÈS BAZAINE.** — En vente : rue Dauphine, 20, à Paris et chez tous les libraires.

Le grand procès qui va s'ouvrir à Versailles devant le Conseil de guerre, voté par l'Assemblée nationale, le 16 mai 1872, sera une des pages les plus dramatiques de l'histoire contemporaine : jamais intérêt plus poignant ne se sera attaché à un débat judiciaire.

Nous recueillerons et reproduirons chaque jour fidèlement le compte-rendu de ces débats. Mais avant le procès, il y a ce que nous appellerons : les préliminaires du procès. C'est-à-dire, les documents biographiques et historiques de la cause. Nous les avons tous réunis, en voici le sommaire : introduction. — Biographie. — Les batailles sous Metz. — L'intrigue de M. Régnier. — Le général Bourbaki à Londres. — Le général Boyer au quartier général du roi de Prusse. — Agitation à Metz et dans l'armée. — Le protocole de la capitulation. — Les derniers jours de Metz.

La circulaire de M. Gambetta. — Le rapport de M. de Valcourt, inséré au *Moniteur officiel*. — Protestations de l'armée. — Lettre de Bazaine datée de Cassel. — Rapport officiel de Bazaine publié à Berlin. — Le maréchal Bazaine jugé par le général Changarnier. — La déposition de M. Rouher devant la commission du 4 septembre. — Décret de Bordeaux renvoyant Bazaine devant une commission.

Le conseil d'enquête sur la capitulation. — Lettre de Bazaine à M. Thiers, demandant des juges. — Le maréchal Bazaine se constitue prisonnier. — La maison de l'avenue de Picardie à Versailles. — Discussion et vote de la loi sur le conseil de guerre. L'article 209 du Code militaire. — Le général Rivière chargé de l'instruction. — Les plans de Metz et des batailles. — 2,400 pièces. — Les éphémérides de l'instruction.

Cette première partie formera huit livraisons de 16 colonnes chacune, ornées de portraits, vues plans etc.

Il paraîtra 2 livraisons par semaine à partir du 5 juillet.

La seconde partie faisant suite, et également illustrée : **LE PROCÈS BAZAINE**, paraîtra par livraisons semblables le lendemain de chaque audience. Le tout formera un beau volume illustré, avec titre et table analytique des matières.

Chemin de fer d'Orléans.

AVIS.

M. le Directeur du Chemin de fer d'Orléans a l'honneur de prévenir le public que le transport des phosphates de chaux, par chargement de 5,000 kilogrammes au minimum ou payant pour ce poids, est fixé aux prix suivants :

De Cahors à Bordeaux-Bastide....	40 50
— Saint-Nazaire.....	20 50
De Saint-Antonin à Saint-Nazaire... 22 »	

par 1,000 kilogrammes, frais de gare compris.

LE TOUR DU MONDE

Nouveau Journal hebdomadaire des voyages

Publié sous la direction de **N. Edouard Charton**

AVIS DES ÉDITEURS

La publication du *Tour du monde*, que les éditeurs avaient dû interrompre au mois de septembre dernier, à la suite de nos premiers désastres, a repris son cours, le 18 juin 1871, par la mise en vente de la livraison 560. — A dater de ce jour-là et jusqu'à fin décembre prochain, c'est-à-dire jusqu'à l'achèvement de la onzième année, il paraîtra une livraison seulement par quinzaine, le Samedi; mais, à partir de janvier 1872, la publication redeviendra hebdomadaire comme avant.

L'impossibilité de regagner le temps perdu, en publiant plusieurs livraisons par semaine; la crainte aussi d'imposer les souscripteurs, en leur demandant trop à la fois, a déterminé les éditeurs à adopter cette modification temporaire dans la périodicité de leur journal. Le onzième volume, en cours de publication portera la date de, 1870-1871.

Les abonnés, servis directement par la poste, n'ont point à se préoccuper de cette mesure; ils recevront un nombre de livraisons proportionné à la durée de leur abonnement.

ILLUSTRATION UNIVERSELLE

[N° 1552 — 23 Novembre 1872.]

Texte : M. Sauvage. — Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Correspondance de Boston. — Bigarrures anecdotiques, littéraires et fantaisistes. — Au fond d'un puits, nouvelle par M. A. Clerc. — Chronique parlementaire. — *Les Montagnes*, livre de M. Depaigne. — Les magasins du Louvre. — Exposition de Lyon : Maison du docteur Pierre. — Echecs.

Gravures : M. Sauvage, député de la Seine. — L'émigration alsacienne : un convoi d'émigrants à la gare de l'Ouest. — L'incendie de Boston; — Plan montrant les ravages causés par l'incendie (extrait de l'*American register*). — Modes de 1872 saison d'hiver. — Un broillard à Londres. — *Les Montagnes*, gravures extraites du livre de M. Depaigne; la ville du Pay, le rocher Corneille et le rocher d'Aiguille; Les faucheurs; — Route de Bruing à Meyringen (Suisse); — L'aigle ravisseur d'enfant; — Sommet du Vésuve pendant l'éruption de 1838. — L'Eau dentifrice du docteur Pierre à l'Exposition universelle de Lyon. — Rébus.

JOURNAL DES DEMOISELLES

(40^e année.)

4, BOULEVARD DES ITALIENS

ANNÉE 1874

Exceptionnellement les abonnements partent du mois d'Avril pour finir en Décembre (neuf mois).

PRIX DE L'ABONNEMENT :

- Edition mensuelle..... 9 fr. »
- Edition bi-mensuelle avec 48 gravures 13 fr. 50
- Edition bi-mensuelle avec 48 gravures et 24 grandes feuilles de patrons... 18 fr. »
- Edition hebdomadaire LA PLUS COMPLÈTE. 8 fr. 50 par trim.
- 6 MOIS, 16 FR. — 9 MOIS, 24 FR. — UN AN, 52 FR.

Envoyer un mandat de poste ou une valeur à vue. Toute personne qui en fera la demande recevra un numéro spécimen.

LA POUPEE MODELE

(8^e année)

1, Boulevard des Italiens.

Ce journal est le plus instructif, le plus amusant et le meilleur marché des publications destinées aux petites filles. — Gravures coloriées, images à découper, petits travaux faciles à exécuter, surprises, etc. EXCEPTIONNELLEMENT ANNÉE 1874

Les abonnements commencent de Mars pour finir en Novembre (neuf mois).

AVIS. les propriétaires de la

BELLE JARDINIÈRE

(PARIS, 2, rue du Pont-Neuf, 2, PARIS)

ont l'honneur de rappeler à leur clientèle qu'un *bureau spécial* est organisé dans leurs Magasins en vue de répondre aux demandes chaque jour plus nombreuses qui leur sont faites de la province.

Il suffira de demander à la Maison de Paris des Échantillons et une vignette indiquant la manière de prendre soi-même les mesures. Un catalogue complet et adressé à toutes les personnes qui en font la demande.

Vêtements tout faits et sur mesure pour Hommes et pour Enfants; — **Vêtements ecclésiastiques.**

BONNETERIE, CORDONNERIE, CHAPELIERIE, CHEMISERIE, GANTERIE, CRAVATES, PARAPLUIES, COUVERTURES DE VOYAGE.

Seules Succursales en province : à Lyon, Marseille, Nantes, Angers.

Et à Paris, place Clichy, au coin des rues de Clichy et d'Amsterdam.

Pour tous les extraits et articles non signés A. Layton.

En vente chez tous les libraires

XANO D'OYME

Sa vie, Ses malheurs, Sa mort. — Le siège de Cahors. — Le collège Pélegri. — La maison Henri IV. — La chanson.

(Légende Quercinoise)

par Léon VALERY, de Lalbenque

20 centimes.

ENVOI FRANCO PAR LA POSTE

: 25 centimes.

A VENDRE

En bloc ou à parcelles

L'entier domaine de M. Emile Baldy et de dame Darnis, de Bonne-Coste, sa sœur, situé au mas Dandral, commune de Mechmont, à 21 kilomètres de Cahors.

Cedomaine se compose d'une Maison neuve, belles caves, remise, four, fournil, étables, basse-cour et jardin contigu, ne formant qu'un seul article; Grange et pâtures, terres labourables, prés, bois, vignes, châtaigneraie et friches, d'une facile exploitation.

Baucoup de facilités pour les paiements.

S'adresser à M. Lacand, expert-géomètre, ou à M. Meulet, son gendre qui se rendront sur les lieux tous les eudis et dimanches.

AVIS

Monsieur SÉGUELA, horticulteur à Cahors, prévient sa nombreuse clientèle qu'il dispose, en ce moment, d'un très grand nombre d'arbres fruitiers de toute espèce et surtout des Pruniers d'Ante, dont les prix sont inférieurs à ceux d'Agen et de Villeneuve-sur-Lot. La prune ne diffère en rien de celle qui est récoltée à Agen.

Il a, en outre, un assortiment complet d'arbres d'alignement, forestiers et d'agrément. Il se chargera comme par le passé de toutes les plantations de Parcs et Jardin anglais.

AVIS

Rez-de-chaussée, avec jardin, à louer vers le premier décembre, rue Ste-Claire, maison Salinié.

S'adresser à M. SALINIÉ, rue Fénélon.

A VENDRE

D'OCCASION

UN BEAU PHAËTON

Roue à patente double, un Bréack neuf et autres voitures; Harnais neufs, fins et ordinaires; et d'occasions, Selles, Brides et tout ce qui concerne la Sellerie le tout bien bon marché. L'on se charge de tout ce qui concerne la partie de Carrosserie.

S'adresser à M. Emile Escudier, carrossier, galerie de Fontenille, à Cahors.

LA REGLISSE SANGUINEDE

GUÉRIT les Rhumes, Gastrites, Crampes et Faiblesses d'Estomac. Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre.

Dépot dans toutes les pharmacies.

M. Vinet, pharmacien

TABLEAU DES DISTANCES

Nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour

De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.

PRIX : 1 FRANC.

Chez M. Layton, rue du Lycée, à Cahors.

PAPIER WLINSI

Le grand succès de ce remède est dû à sa propriété d'attirer à l'extérieur du corps l'irritation qui tend toujours à se fixer sur les organes essentiels à la vie; il déplace ainsi le mal en rendant la guérison facile et prompte. Les premiers médecins le recommandent particulièrement contre les rhumes, bronchites, maux de gorge, gripes, rhumatismes, lombagos, douleurs. Son emploi est des plus simples; une ou deux applications suffisent le plus souvent et ne causent qu'une légère démangeaison. On le trouve dans toutes les pharmacies. Prix de la boîte de 10 feuilles : 1 fr. 50. Se défier des contrefaçons.

LE CHOCOLAT-MENIER

SE VEND PARTOUT ON ÉVITERA LES CONTREFAÇONS EN EXIGEANT le véritable nom